



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'évaluation

Evaluating Committee

ᑲᐅᑲ ᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅ ᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Le 26 mai 2003

Comité de coordination de l'entente relative
aux évaluations environnementales du projet
Eastmain-1-A et dérivation Rupert
A/s de Monsieur Robert Joly
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
675, boulevard René-Lévesque est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec(Québec) G1R 5V7

Objet: Projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert
Consultations du Comité d'évaluation (COMEV) sur les directives

Monsieur,

Le Comité d'évaluation (COMEV) a été informé, après consultation avec le Comité de coordination prévu à l'entente administrative sur le projet cité en rubrique, qu'une divergence persiste dans l'interprétation de l'entente concernant les modalités de consultations sur les directives. Cette divergence concerne la présence de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) aux consultations publiques sur les directives au même titre que le COMEV. Selon toute vraisemblance, l'interprétation par l'ACÉE de l'entente tri-partie intervenue récemment n'est pas partagée par les autres parties à l'entente.

Tenant compte des positions, en apparence irréconciliables, exprimées de part et d'autre par les membres de votre comité, considérant que le public a déjà été informé de la tenue des consultations à certains endroits et finalement compte tenu du mandat et de la



responsabilité dévolus au COMEV en vertu du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CJNQ), le Comité d'évaluation a décidé de procéder à ces consultations sans y ajouter un représentant de l'ACÉE.

D'autre part, nous mentionnons que les deux membres du COMEV nommés par le gouvernement du Canada, ont choisi de s'abstenir de prendre position à l'égard de la présente décision du COMEV.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président.

Philip Awashish

c.c. Madame Ginette Lajoie, coordonnateur de l'entente, ARC
M. Jean Crépault, coordonnateur de l'entente, ACÉE
Madame Madeleine Paulin, Sous-ministre, Ministère de l'Environnement